

APPENDICE

(Voir p. 3095.)

Ottawa, le 17 juillet 1980

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., C.R., LL.L.,
M.A., F.R.S.C.,
Premier ministre du Canada
Ottawa
Monsieur le Premier Ministre,

J'ai été prié de vous transmettre la lettre jointe, approuvée par le Président des États-Unis, qui traite des assurances relatives au Réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska. L'original signé de cette lettre vous sera adressé le plus tôt possible.

Sincèrement,

L'ambassadeur:
Kenneth M. Curtis

Le 17 juillet 1980

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., C.R., LL.L.,
M.A., F.R.S.C.,
Premier ministre du Canada
Ottawa
Monsieur le Premier Ministre,

Depuis l'envoi en mars de votre dernière lettre, le gouvernement des États-Unis a pris plusieurs mesures importantes pour assurer la réalisation rapide du Réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska.

Fait de la plus haute importance, le Département de l'énergie est intervenu pour activer le projet de l'Alaska. Les producteurs du versant Nord et les promoteurs du tronçon de l'Alaska ont signé une déclaration d'intention relative au financement ainsi qu'un accord de gestion et de financement communs en vue de la poursuite des travaux d'étude et d'ingénierie du gazoduc et des installations de traitement. La Commission fédérale de réglementation de l'énergie a récemment approuvé les sections est et ouest du réseau.

Les États-Unis sont également prêts à prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour la réalisation du Réseau. C'est ainsi que je prends acte du désir légitime des promoteurs canadiens du projet d'être assurés de récupérer, en temps voulu, leur investissement si, une fois les travaux entrepris, ils réalisent de bonne foi la partie canadienne de l'ouvrage pour apprendre que le tronçon de l'Alaska est retardé. A cet égard, ils ont demandé à recevoir l'assurance de pouvoir récupérer leurs frais des expéditeurs américains dès que l'autorité canadienne compétente aura certifié que l'ensemble du gazoduc canadien peut être mis en service. Je reconnais l'importance réelle, affirmée par votre gouvernement, de ces assurances pour le financement de la partie canadienne du réseau.

La législation et les usages administratifs actuels des États-Unis pourraient susciter des doutes à cet égard. Pour cette raison, et parce que je reste fermement convaincu que la construction rapide de cet ouvrage demeure conforme aux intérêts de nos deux pays, je serais disposé à intervenir le moment venu

après du Congrès américain pour qu'il lève tout obstacle de législation actuelle qui puisse empêcher que soit donnée l'assurance sollicitée à l'égard de la partie canadienne du gazoduc.

Notre gouvernement note également la diligence mise par vous et par le Canada à prendre les mesures propres à faire avancer votre partie de cet ouvrage énergétique d'importance vitale. En raison de cet avancement, non seulement je puis vous assurer que le gouvernement américain reste déterminé à faire réaliser le projet, mais je suis en mesure de déclarer en toute confiance que le gouvernement a maintenant la certitude que le Réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska va être réalisé en entier. Les besoins américains en énergie et le degré inadmissible de notre dépendance actuelle du pétrole d'importation exigent que le projet soit réalisé sans retard. En conséquence, je vais prendre les mesures utiles pour que soit atteint l'objectif de la réalisation du projet d'ici à la fin de 1985. Je veux croire que ces mesures récentes que nous avons prises apportent à votre gouvernement les assurances dont vous avez besoin de notre part pour mener à leur terme les procédures nécessaires, avant la mise en route des travaux de réalisation de la partie sud du tronçon canadien du pipe-line.

En cette époque d'incertitude croissante sur la sécurité des approvisionnements en énergie, les États-Unis doivent mettre en exploitation le plus tôt possible leurs importantes réserves de gaz de l'Alaska. Les 26 billions de pieds cubes de gaz naturel de la baie Prudhoe représentent plus de dix pour cent de la totalité des réserves confirmées de gaz naturel des États-Unis. Nos gouvernements ont convenu en 1977 que le Réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska constituait le moyen le plus satisfaisant du point de vue écologique et le plus avantageux pour les deux parties d'acheminer cette ressource vers les marchés. L'accès au gaz des régions arctiques des deux pays est d'une importance encore plus critique aujourd'hui, comme moyen de réduire la dépendance du pétrole d'importation.

La réalisation de cet ouvrage va faire apparaître encore une fois le caractère tout à fait particulier de la coopération qui règne entre les États-Unis et le Canada dans tout un éventail de domaines.

Je compte bien continuer à travailler avec vous pour que ce réseau énergétique vital devienne une réalité.

Sincèrement,

(signé: Jimmy Carter)

DECLARATION D'INTENTION DES PRODUCTEURS
DE PRUDHOE BAY ET DES PROMOTEURS DE LA
SOCIÉTÉ ALASKAN NORTHWEST

A la demande du département de l'Énergie des États-Unis, les sociétés Atlantic Richfield Exxon, et Sohio Alaska Petroleum Company (les producteurs) et l'Alaskan Northwest